

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00278

Numéro SIREN : 529 574 659

Nom ou dénomination : 3 GRT

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2018 sous le numéro de dépôt 91323

3 GRT

Société par actions simplifiée au capital de 4.701.167 euros
Siège social : 6, rue Raoul Nordling 92270 BOIS COLOMBES
529 574 659 R.C.S. Nanterre

**Décisions collectives ordinaires des associés
du 29 juin 2018**

Le 29 juin 2018,

Sur proposition du Président de la Société, conformément aux dispositions de l'article 20.2 des statuts de la Société,

Les associés de 3GRT ont décidé d'exprimer en un acte les décisions ci-après.

Sur la base du rapport de gestion du Président et des rapports du commissaire aux comptes, la collectivité des associés statue sur les comptes annuels arrêtés par décision du Président du 14 juin 2018.

Première décision

Après lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et arrêtés par décision du Président du 14 juin 2018, sont approuvés.

Deuxième décision

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 représente un bénéfice de 5.954.187,90 euros € et est affecté de la façon suivante.

- 297.709,40 € au fonds de réserve dit « réserve légale », conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce.

- 5.656.478,51 € à la distribution de dividendes.

Bénéfice de l'exercice	5 954 187,90 €
Dotation de la réserve légale (Au moins 5% du bénéfice jusqu'à 10% du capital social)	297 709,40 €
Solde	5 656 478,51 €
Report à nouveau antérieur	2 230 864,84 €
Bénéfice distribuable	7 887 343,35 €
Dividende distribué	7 885 000,00 €
Montant affecté en report à nouveau	2 343,34 €

Compte tenu que le montant du report à nouveau antérieur s'élève à 2.230.864,84 €, le bénéfice distribuable s'élève à 7.887.343,35 €. La collectivité des associés décide de procéder à une distribution de dividendes à hauteur de 7.885.000 € qui seront prélevés pour partie sur le bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 diminué de la dotation à la réserve légale et pour partie sur le report à nouveau antérieur.

2.343,34 € sont affectés au report à nouveau.

Il sera procédé au paiement des dividendes par virement sur le compte bancaire de chacun des associés.

Troisième décision

Après lecture, le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du code de commerce, est approuvé.

Quatrième décision

Les associés constatent et prennent acte que le mandat du cabinet BEAS en qualité de commissaire aux comptes suppléant n'a pas été renouvelé par les associés le 30 juin 2017.

Cinquième décision

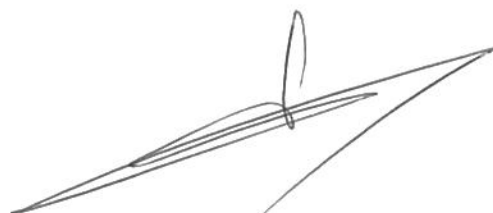
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal en trois exemplaires.

Pour GRTgaz
Thierry Trouvé



Pour Teréga
Dominique Mockly



Dominique MOCKLY
Président
&
Directeur Général